

Bruxelles Environnement
M. S. Kempeneers, Directeur
M. F. Tondeur, Ingénieur
Gulledelle 100
1200 BRUXELLES

V/Réf. : 10.10.2008/DEV/RTO/EDS/LAB
N/Réf. : gm/bxl3.3/s.445
Annexe : /

Bruxelles, le

Messieurs,

Concerne : BRUXELLES. Parc de Laeken. Etude historique et paysagère. Avis de principe.
Dossier traité par Laure-Anne De Beusscher.

En réponse à votre courrier du 13 octobre 2008, réceptionné le 16 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 novembre 2009, notre Assemblée a pris connaissance des études sous rubrique en vue de la prochaine réunion du comité d'accompagnement mis sur pied pour suivre la préparation et l'élaboration du projet de restauration du parc.

De manière générale, la CRMS se réjouit de la grande qualité des deux études qui lui ont été soumises. Elles sont très complètes et documentent de manière très détaillée l'évolution historique des lieux, les principes paysagers qui ont guidé sa création ainsi que l'impact des transformations ultérieures qu'a connues le parc sur sa configuration. Il s'agit dès lors de documents précieux en vue de l'élaboration du projet global de restauration. Les résultats de ces deux études devront, dans une phase ultérieure, évidemment encore être intégrés à ceux d'autres études en cours (telle que l'étude socio-urbanistique, bio-hydro-pédologique, etc.).

Dans l'état actuel du dossier, la CRMS n'a pas de remarques particulières à formuler sur les études qui ont été effectuées dans les règles de l'art. Elle estime toutefois que des documents de synthèse, et notamment des plans à plus grande échelle permettant de mieux visualiser et de superposer les principales phases historiques, devraient être établis dans le cadre de l'avant-projet. Ainsi, la situation existante et projetée pourraient être plus aisément comparées aux différentes phases historiques qui se sont succédées.

Pour ce qui concerne les conclusions, les pistes de restauration et les potentiels d'interventions qui sont repris à la fin de l'étude paysagère, la Commission peut, de manière générale, encourager les grands principes. Sans pouvoir entrer dans les détails au stade actuel du dossier, elle souligne doré et déjà certains points qui lui paraissent particulièrement intéressants à développer dans le futur projet de restauration du parc.

La Commission appuie particulièrement sur l'importance, exprimée par l'auteur de l'étude paysagère, du caractère polyvalent du parc et sa signification pour les habitants du quartier. Elle souscrit de ce fait entièrement à l'idée qu'il n'y a pas lieu d'imposer au parc une

programmation spécifique « fixée dans le temps et dans l'espace ». La proposition de préserver sa qualité d'espace ouvert en travaillant sur la hiérarchie des chemins, l'emplacement et le type de mobilier, l'homogénéité des massifs, la volumétrie et l'échelle d'arbres méritera dès lors toute l'attention des futurs auteurs de projet. Il est évident que la préservation des caractéristiques du parc paysager « French style », qui déterminent encore aujourd'hui l'essentiel de la configuration du parc, doit être considéré dans toute cette réflexion comme le fil conducteur du futur projet.

Dans le même ordre d'idées, l'extension du périmètre du projet à des zones non-classées en vue d'y accueillir éventuellement d'autres fonctions n'ayant pas leur place dans le parc même semble une piste intéressante. En outre, la proposition de repenser et d'améliorer la liaison entre le parc public de Laeken, le parc d'Osseghem et les espaces ouverts intermédiaires peut également être encouragée. Dans ce cadre, la Commission estime que la proposition de retrouver une liaison matérielle entre le parc d'Osseghem et le parc public de Laeken (ancienne passerelle de l'Expo 58 disparue) mériterait d'être étudiée de manière plus approfondie. Il est cependant évident que la réussite de ce type d'intervention importante dépend de la qualité du dessin de cette liaison et de la manière dont elle s'intégrera dans le paysage.

D'autres points importants pour lesquels la CRMS encourage la poursuite des études sont, entre autres, la gestion de l'eau dans le parc avec l'éventuelle possibilité de restituer une pièce d'eau à un endroit où cela se justifie, le traitement de la zone du Kattenberg qui pose actuellement de gros problèmes de gestion et la régulation de la présence de la circulation motorisée sur le site (p.ex. par la fermeture à ce type de circulation de la drève du Gros Tilleul et la création d'aires de parcage à proximité du parc).

Pour conclure, la CRMS se réjouit de la démarche de Bruxelles Environnement d'entreprendre ces études préalables ainsi que de la qualité des deux études qui lui sont soumises. Elle encourage les gestionnaires du dossier à poursuivre les études et l'élaboration de l'avant-projet dans cette voie en veillant à atteindre le même niveau de qualité et se tient à leur disposition pour y collaborer lors des futurs comités d'accompagnement.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. VANDERHULST
Président ff.

Copie à : A.A.T.L. – S.M.S.
A.A.T.L. – S.U.
Ville de Bruxelles ou commune concernée